

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY, et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 juin 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.105.069 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2017 s'élevant à 30.971 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

- L'actif de la «SICAV SECURITY» devrait être employé en actions, Bons de Trésor Assimilables et Emprunts Obligataires à des taux qui ne dépassent pas la limite maximale de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Ce taux a été légèrement dépassé au cours du deuxième trimestre 2017. Au 30 juin 2017, ce taux est de l'ordre de 80,18%.
- Au cours de cette même période, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en des valeurs mobilières représentant des titres à court terme, disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui n'atteignent pas la limite minimale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 juin 2017, ce taux se rapproche de la limite réglementaire et est de l'ordre de 19,82%.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation ci haut indiquée, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «SICAV SECURITY» arrêtés au 30 juin 2017, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 31 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30/06/2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 -	Portefeuille titres	888 092	863 098	886 292
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 276 197	260 672	261 278
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	3.2 611 895	602 426	625 014
AC1c	Autres valeurs	-	-	-
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	219 556	233 307	230 262
AC2a	Placements monétaires	3.4 101 631	211 344	201 354
AC2b	Disponibilités	117 925	21 963	28 908
AC3 -	Créances d'exploitation	-	-	-
AC4 -	Autres actifs	-	-	-
Total Actif		1 107 648	1 096 405	1 116 554
<u>PASSIF</u>				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.6 1 063	1 066	1 115
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.7 1 517	269	267
Total Passif		2 580	1 335	1 382
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 -	Capital	3.8 1 086 220	1 073 154	1 078 674
CP2 -	Sommes distribuables	18 849	21 916	36 498
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs	59	29	29
CP2b	Sommes distribuables de la période	18 790	21 887	36 469
Actif Net		1 105 069	1 095 070	1 115 172
Total Passif et Actif Net		1 107 649	1 096 405	1 116 554

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/06/2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période du 01/04/17 au 30/06/17	Période du 01/01/17 au 30/06/17	Période du 01/04/16 au 30/06/16	Période du 01/01/16 au 30/06/16	Exercice clos le 31/12/16
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	15 038	23 126	15 810	23 920	40 493
PR1a Dividendes		6 805	6 805	8 020	8 020	9 036
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 233	16 321	7 790	15 900	31 457
PR1c Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	1 620	4 143	2 540	5 084	10 312
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 658	27 269	18 350	29 004	50 805
CH1 - Charges de gestion des placements	3.9	(3 245)	(6 513)	(3 257)	(6 549)	(13 134)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		13 413	20 756	15 093	22 455	37 671
CH2 - Autres charges	3.10	(938)	(1 868)	(321)	(626)	(1 234)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 475	18 888	14 772	21 829	36 437
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(112)	(98)	58	58	32
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		12 363	18 790	14 830	21 887	36 469
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		112	98	(58)	(58)	(32)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		14 652	15 700	(22 521)	(2 407)	10 552
Frais de négociation de titres		(73)	(73)	-	-	(20)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 917	3 917	-	47	(6 609)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		30 971	38 432	(7 749)	19 469	40 360

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/06/2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/04/17 au 30/06/17	Période du 01/01/17 au 30/06/17	Période du 01/04/16 au 30/06/16	Période du 01/01/16 au 30/06/16	Exercice clos le 31/12/16
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	30 971	38 432	(7 749)	19 469	40 360
AN1a Résultat d'exploitation	12 475	18 888	14 772	21 829	36 437
AN1b Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	14 652	15 700	(22 521)	(2 407)	10 552
AN1c Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	3 917	3 917	-	47	(6 609)
AN1d Frais de négociation de titres	(73)	(73)	-	-	(20)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	(36 056)	(36 056)	(33 119)	(33 119)	(33 119)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(14 898)	(12 479)	7 086	7 086	6 297
a / Souscriptions	-	2 419	17 223	19 822	24 105
Capital	-	2 321	16 631	19 092	23 271
Régularisation des sommes non distribuables	-	5	200	247	247
Régularisation des sommes distribuables	-	93	392	483	587
b / Rachats	(14 898)	(14 898)	(10 137)	(12 736)	(17 808)
Capital	(14 207)	(14 207)	(9 678)	(12 139)	(17 077)
Régularisation des sommes non distribuables	(117)	(117)	(120)	(167)	(171)
Régularisation des sommes distribuables	(574)	(574)	(339)	(430)	(560)
Variation de l'actif net	(19 983)	(10 103)	(33 782)	(6 564)	13 538
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début de période	1 125 052	1 115 172	1 128 852	1 101 634	1 101 634
AN4b Fin de période	1 105 069	1 105 069	1 095 070	1 095 070	1 115 172
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
AN5a Début de période	65 210	65 070	64 695	64 695	64 695
AN5b Fin de période	64 353	64 353	65 116	65 116	65 070
Valeur liquidative	17,172	17,172	16,817	16,817	17,138
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	11,14%	6,99%	-2,76%	3,56%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2017 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30/06/2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30/06/2017 un montant de 276.197DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	16 770	83 695	221 713	20,06%
Banque de Tunisie	2 400	3 601	19 600	1,77%
Ennaki	850	9 095	12 372	1,12%
Magasin Général	875	6 181	24 710	2,24%
Monoprix	2 160	6 111	20 485	1,85%
One Tech	4 000	26 000	39 568	3,58%
SFBT	3 798	11 638	74 126	6,71%
UIB	850	9 560	18 635	1,69%
Meuble intérieur	1 239	6 443	6 517	0,59%
Hannibal Lease	200	1 802	2 077	0,19%
BNA	398	3 264	3 623	0,33%
Titres OPCVM	533	55 345	54 484	4,93%
Cap Oblig Sicav	533	55 345	54 484	4,93%
Total	17 303	139 040	276 197	24,99%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 2ème trimestre 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/03/2017	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2017
Actions et Droits	33 023	5 081	16 222	12 305	3 917	25 799
Ennaki	21 400	-	16 222	12 305	3 917	9 095
SFBT	11 623	15	-	-	-	11 638
BNA	-	3 264	-	-	-	3 264
Hannibal Lease	-	1 802	-	-	-	1 802

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30/06/2017 un montant de 611.895 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat :	1 100	183 350	184 834	16,73%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	97 200	8,80%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	87 500	87 634	7,93%
Emprunts des sociétés :	6 250	415 001	427 061	38,65%
ATL 2013/2	600	48 000	49 727	4,50%
Attijari Bank Sub 2015	500	40 000	41 584	3,76%
Attijari leasing 2015/1	1 000	60 000	60 700	5,49%
BTE 2016	550	55 000	56 401	5,10%
BTK 2012/1	700	30 001	30 947	2,80%
CHO Company 2009	600	22 500	22 978	2,08%
CIL 2015/2	500	40 000	41 636	3,77%
HL 2013/2	300	12 000	12 232	1,11%
HL 2016/2	250	25 000	25 901	2,34%
UIB 2009/1	500	32 500	33 954	3,07%
UIB 2011/1	500	25 000	25 902	2,34%
Tunisie Leasing 2017/1	250	25 000	25 099	2,27%
Total	7 350	598 351	611 895	55,37%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 2ème trimestre 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31/03/2017	Acquisition	Remboursement	Plus ou moins valeur réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2017
Obligations et Valeurs assimilées					
Emprunts de sociétés					
Attijari leasing 2015/1	80 000	-	20 000	-	60 000
Total Emprunts de sociétés	80 000	-	20 000	-	60 000
Emprunts d'Etat					
EMP NAT 2014 Cat C/3	100 000	-	12 500	-	87 500
Total Emprunts d'Etat	100 000	-	12 500	-	87 500
TOTAL	180 000	-	32 500	-	147 500

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15.038DT pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des actions (Dividendes)	6 805	6 805	8 020	8 020	9 036
Revenus des emprunts d'Etat	2 345	4 706	2 363	4 727	9 506
Revenus des emprunts de sociétés	5 888	11 615	5 427	11 173	21 951
Total	15 038	23 126	15 810	23 920	40 493

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/06/2017 à 101.631DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
PLT 28.08.2017 ATB 6mois à 6%	1 000	100 000	101 631	9,20%
Total	1 000	100 000	101 631	9,20%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1.620 DT pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2017 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des placements à terme	1 620	4 143	2 540	5 084	10 312
Total	1 620	4 143	2 540	5 084	10 312

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.063DT au 30/06/2017 contre 1.066DT au 30/06/2016.

3.7 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL, la retenue à la source et la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2017	Valeur au 30/06/2016	Valeur au 31/12/2016
TCL	11	18	8
Retenue à la source	167	161	167
Redevance CMF	90	90	92
Etat, Contribution Conjoncturelle à payer	1 249	-	-
Total	1 517	269	267

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à (19.983) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	4 172
Variation de la part Revenu	(24 155)
Variation de l'Actif Net	(19 983)

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/04/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2017
Montant	1 080 995	-	14 207	1 066 788 ^(*)
Nombre de titres	65 210	-	857	64 353
Nombre d'actionnaires	41	-	3	38

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2017. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2017 au 30/06/2017).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2017
Capital sur la base part de capital de début de période	1 066 788
Variation des +/- values potentielles sur titres	15 700
+/- values réalisées sur cession de titres	3 917
Frais de négociation de titres	(73)
Régl. des sommes non distribuables de la période	(112)
Capital au 30/06/2017	1 086 220

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3 245	6 513	3 257	6 549	13 134
TOTAL	3 245	6 513	3 257	6 549	13 134

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du 2^{ème} trimestre 2017 s'élève à 3.245 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Redevance CMF	275	552	276	555	1 113
TCL	40	67	44	70	120
Autres charges	-	-	1	1	1
Contribution conjoncturelle Exceptionnelle(*)	623	1 249	-	-	-
TOTAL	938	1 868	321	626	1 234

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV SECURITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 2.733 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.